

L'A.E.C.C.Q. Promouvoir l'enseignement du cinéma au CÉGEP

André Caron

Numéro 185, juillet–août 1996

Pour la suite de l'enseignement du cinéma

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/49471ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caron, A. (1996). L'A.E.C.C.Q. Promouvoir l'enseignement du cinéma au CÉGEP. *Séquences*, (185), 24–25.

L'ENSEIGNEMENT DU CINÉMA AU CÉGEP

Avant la révolution



Noce Blanche

Pour le plupart des cinéphiles de la nouvelle génération, le premier vrai contact intellectuel avec le cinéma s'est fait au cégep. C'est là où, pour la première fois, on s'est fait dire qu'un gros plan ne sert pas qu'à mettre en valeur la beauté des protagonistes; qu'il y a cent ans, des spectateurs s'effrayèrent à la vue d'un film où un train s'avançait vers eux, qu'un certain Buster Keaton s'amusait avec des locomotives ou des navires et qu'il y a bel et bien une vie après (et avant) **Star Wars**. Pour plusieurs étudiants, enfin, c'est là que se concrétise l'envie de poursuivre des études en critique ou en production à l'université. Mais ces cours bénis qui, d'une façon ou d'une autre, ont bouleversé nos vies, risquent bien de disparaître sous le coup d'une certaine réforme prévue pour 1998. Réforme dont on ne sait pas encore grand chose, si ce n'est qu'elle imposera la restructuration des cours complémentaires de cinéma et l'implantation d'un nouveau programme Arts et Lettres.

Chronique d'avant la révolution avec Benoît Vanier et Sonia Grégoire, professeurs au Collège André-Grasset de Montréal.

(Propos recueillis par Carlo Mandolini)

L' A. E. C. C. Q.

Dans plusieurs collèges de la province, l'enseignement du cinéma est menacé, d'abord par la restructuration des cours complémentaires, puis par l'implantation du nouveau programme Arts et Lettres, prévu pour 1998. Au moment où l'image prend de plus en plus d'importance dans notre société, il est navrant de constater que l'étude du cinéma soit de moins en moins prioritaire pour le Ministère de l'Éducation. C'est pourquoi les enseignantes et enseignants de cinéma des collèges du Québec ont décidé de former une association, L'A.E.C.C.Q. visant à assurer le maintien des cours de cinéma.

Fondée il y a seulement quelques mois, en février 96, l'association regroupe une cinquantaine de membres qui enseignent dans une vingtaine de collèges. La nécessité de créer une association remonte au début des années 90, alors que les coordinations provinciales disparaissaient de la structure collégiale. En juin 95, devant l'urgence de la situation face à la restructuration des cours et à la réforme qui approchait à grands pas, un comité de liaison était formé, avec comme principal objectif de préparer une intervention aux États Généraux sur l'éducation qui débiterait en août. Un mémoire, intitulé *Les cours de cinéma au niveau collégial: un outil de formation nécessaire*, leur a été soumis en septembre. L'impact de ce mémoire auprès de la Commission a favorisé le ralliement des enseignants de cinéma. En octobre, lors de l'Intercollégiale de cinéma qui s'est tenue au cégep Saint-Laurent, un comité était formé pour préparer l'assemblée de fondation de février 96. L'Association était née.

Et elle a une lourde tâche à accomplir, car il est difficile d'arrêter ou même de ralentir un train en marche. Il faut savoir que seulement six collèges offrent une concentration en cinéma, ce qui signifie que l'élève sort de ces cégeps en obtenant un diplôme (DEC) en Arts et Lettres avec une formation spécifique d'environ six

cours de cinéma. Mais la plupart des collèges offraient surtout des cours supplémentaires, rattachés à la formation générale commune. Ces cours abordaient des sujets variés: *Cinéma américain, Cinéma québécois, Histoire du cinéma, Tendances du nouveau cinéma, Genres cinématographiques, Univers d'un cinéaste* et ainsi de suite. En tout, une douzaine de cours possibles.

Avec le remue-ménage causé par le Ministre Garon et ses idées farfelues, les cours complémentaires sont passés de quatre à trois, pour finalement aboutir à deux, échelonnés sur deux ans ou quatre sessions. De plus, une nouvelle approche était imposée au personnel enseignant, l'approche par compétence, qui avait surtout été employée pour les techniques. Au secteur général ou pré-universitaire, en particulier dans le domaine des arts, deux compétences seulement s'appliqueraient désormais à tous les cours de cinéma: «apprécier une œuvre d'art» pour les cours dits théoriques de l'ensemble I et «réaliser une œuvre issue de la pratique d'une forme d'art» pour les cours dits pratiques de l'ensemble II. Cela revenait à limiter l'offre de cours à deux, un pour chaque ensemble.

C'est exactement ce qui s'est produit dans plusieurs collèges. La plupart n'offrent plus maintenant que *Langage et analyse du film* pour l'ensemble I et *Création en cinéma et/ou en vidéo* pour l'ensemble II, ou des titres équivalents. Certains collèges ont même renoncé aux cours complémentaires en cinéma, comme c'est le cas à Saint-Laurent (qui possède cependant une concentration de cinéma). D'autres voient le cinéma tout simplement disparaître, comme au cégep de Saint-Félicien. Sur les quarante-six cégeps de la province, il est difficile d'évaluer lesquels offrent toujours des cours de cinéma, car le personnel change constamment, mais une chose est sûre: l'offre ne répond plus à la demande.

Benoît Vanier: La réforme va bouleverser profondément l'enseignement du cinéma au cégep. D'ici deux ans on sera dans un nouveau programme, pour l'instant encore très flou pour tout le monde (même pour les gens du Ministère), qui verra très probablement la disparition des cours de cinéma ou d'histoire de l'art tel qu'on les connaît maintenant. Avec la réforme, par exemple, il n'y aura plus de cours-semester sur le langage et l'analyse filmique, ou sur les genres cinématographiques. Nous offrirons plutôt un grand cours de communication-média, très vaste, dans lequel interviendront des matières comme la philo, les langues, l'histoire de l'art, le théâtre, le cinéma, la communication, etc.

Sonia Grégoire: Dans la réforme, la tendance est d'englober les disciplines. C'est un désir d'ouvrir et de décloisonner les cours, de permettre à l'étudiant de faire des liens.

Même si la refonte du programme n'entre en vigueur que dans deux ans, la volonté de synthétiser les matières est déjà une réalité. Ainsi, dès la prochaine année académique, une grande épreuve synthèse imposée par le Ministère viendra vérifier si, à la fin de son cégep, l'étudiant est en mesure de démontrer qu'il maîtrise les principes essentiels des matières étudiées au cours de ses deux ans. L'obtention du diplôme est conditionnelle à la réussite de cette épreuve.

S.G.: Évidemment, pour ce genre d'évaluation, la difficulté sera de déterminer quelle sera l'épreuve synthèse par excellence. En Art et Communica-



Goodbye, Mr. Chips

tion, nous avons déjà préparé l'ébauche d'une formule: le jour de l'épreuve, l'étudiant visionnera un film. En prévision de l'épreuve, on lui aura distribué, quelques semaines plus tôt, des textes de philosophie, d'histoire générale, d'histoire de l'art, de cinéma, de communication, etc. Le jour de l'épreuve, donc, l'étudiant aura à rédiger une dissertation dans laquelle il lui

Promouvoir l'enseignement du cinéma au cégep

Car les cours de cinéma sont très populaires auprès des élèves. Même si ces derniers pensent à prime abord venir s'y reposer et prendre du bon temps en regardant des films sans se forcer, ils ont tôt fait de déchanter quand ils se rendent compte de l'effort exigé. Mais la plupart persistent et finissent par adorer leur expérience, car ils en ressortent avec une meilleure compréhension du langage cinématographique et de l'impact culturel de cette forme d'art universelle.

Au cégep François-Xavier-Garneau où j'enseigne, nous avons la chance d'offrir encore plusieurs cours complémentaires et la demande demeure très élevée: 500 étudiants en *Cinéma américain*, 250 en *Genres cinématographiques*, 240 en *Initiation à la pratique cinématographique*. De plus, nous possédons une concentration en cinéma où la demande se révèle également très forte: pour 90 places disponibles, il y a eu 220 demandes. Pour l'année 97-98, nous prévoyons passer à 120 places et nous anticipons déjà 300 demandes. donc, ce n'est pas l'intérêt qui manque.

Cependant, ce bilan positif ne reflète pas la situation que vivent tous les collèges. Si la demande existe, le bassin de cours disponibles va obligatoirement diminuer, comme on l'a vu. Que deviendront alors des cours aussi importants dans notre champ culturel que *Cinéma américain* ou *Cinéma québécois*? Comment peut-on parler de véritable choix de cours dans un tel contexte? Mais il y a plus grave encore. Avec l'implantation du nouveau programme Arts et Lettres, la discipline Cinéma se retrouve dans le champ d'étude «Langages médiatiques», ex-æquo avec la discipline Communication. Pourquoi le cinéma ne constitue-t-il pas un champ d'étude à part, puisqu'il est une forme d'art unique? Pourquoi ne pas le dissocier de communication, qui est un domaine de connaissance fort différent?

Ces sont toutes ces interrogations que soulevaient le mémoire déposé aux États Généraux sur l'éducation. En plus de revendiquer une place équitable pour

le cinéma dans le nouveau programme, le mémoire proposait d'implanter, dans la formation générale propre à tous les élèves du réseau collégial, un cours obligatoire intitulé *Le langage des images et du son*. Le mémoire stipule que: «Un cours obligatoire dans la formation générale commune offrirait à tous un outil essentiel sur le langage des images et du son, qui établit non seulement les bases de la compréhension des films, mais qui est également à l'origine du langage télévisuel, du «formatage» des jeux vidéos (le déroulement narratif de ces jeux, le choix des échelles de plans, la position de la caméra, la notion de point de vue, etc.), de la manipulation par les images dans la publicité, jusqu'à la programmation des images de synthèse. Cette base commune permettrait alors de réorienter les cours complémentaires de cinéma, d'en alléger le contenu et de se concentrer sur le véritable réflexion concernant les genres cinématographiques, le cinéma américain, le cinéma québécois, les cinémas nationaux et ainsi de suite.»

Ces revendications sont devenues en quelque sorte la base des objectifs de l'A.E.C.C.Q., qui cherchera à promouvoir celles-ci auprès du public et de l'industrie. Elle fera également connaître son point de vue sur tous les sujets relevant de la culture cinématographique au Québec, que ce soit la création de cinémathèques ou de vidéothèques, la cinématographie nationale, l'implantation de cours de cinéma au niveau secondaire ou les droits d'auteur. L'Association verra de plus à défendre le statut professionnel de ses membres. Il ne reste plus maintenant qu'à voir l'impact véritable que représentera l'implantation du nouveau programme sur l'enseignement du cinéma au collégial.

André Caron